

CRÉATION D'UN CONSEIL DES SAGES

18 PERSONNES DE DIFFÉRENTS PROFILS

Saint-Gilles est une commune de 5 400 habitants avec un habitant sur quatre âgé de plus de 55 ans (1 400 personnes). La commune comprend une maison Hélène de 53 logements et 1 EHPAD de 52 places. De manière à mieux prendre en compte l'avis des seniors qui constituent une part importante d'habitants, il a été décidé de créer un Conseil des sages. Celui-ci réunit dix-huit personnes de différents profils pouvant être sollicitées pour donner un avis et faire des recommandations sur les projets communaux. Les membres de ce conseil peuvent également faire remonter des points de vigilance. Enfin ils organisent des actions au bénéfice des seniors.

CONSTITUTION DU CONSEIL DES SAGES

Un appel à candidature a été lancé auprès des habitants de plus de 55 ans de la commune. 38 réponses ont été reçues et 18 personnes retenues, 9 femmes et 9 hommes qui représentent les divers quartiers de la commune et sont issus de professions diverses et variées.

La sélection des candidatures s'est effectuée selon des critères de motivations, de secteur d'habitation (représentation de l'ensemble des quartiers), de CSP (diversité), d'âge (actuellement le conseil est composé de personnes âgées de 57 à 85 ans) afin d'avoir des profils tant géographiques qu'économiques et sociaux les plus variés possible.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DES SAGES

Il s'agit là d'un investissement sur la durée du mandat (à l'origine sur 2 ans mais insuffisant pour assurer une implication sur les projets). Une salle municipale est dédiée aux membres du conseil des sages pour qu'ils puissent se réunir lorsqu'ils le souhaitent. Les membres du conseil des sages sont répartis en groupes selon les diverses thématiques abordées. Il y a actuellement deux groupes de travail: un groupe environnement et sécurité et un groupe bien être et lien social. Le conseil des sages n'a pas un pouvoir décisif, seulement consultatif, mais une grande place est laissée à la conception et au pilotage de projets. Ses décisions doivent être validées par le maire ou les élus selon les dossiers confiés.



Saint Gilles

Métropole Amie des Aînés depuis 2017
Rennes Métropole (35)

OBJECTIFS :

- Recueillir l'avis des aînés sur tous les sujets relatifs à la vie de la commune.
- Permettre aux aînés d'organiser des actions et événements.

PRATIQUE :

- Inscription du projet dans le mandat.
- Appel à candidature.
- Sélection des candidats de manière à avoir une diversité de profils.
- Lancement du Conseil des sages.
- Mise en œuvre.
- Bilan et évaluation.

LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UN CONSEIL DE SAGE

Il faut prendre le temps d'informer, d'expliquer le cadre et les évolutions juridiques des collectivités territoriales. Les membres du Conseil sont à considérer comme des collaborateurs de la commune. C'est pourquoi il convient de les associer à des temps d'information/formations : présentation de nouvelles règles d'urbanisme, formation à l'utilisation des défibrillateurs, visite de PC de gendarmerie, etc. Il faut aussi avoir plusieurs élus investis et présents dans les groupes de travail liés aux thématiques sur lesquelles les seniors s'investissent (urbanisme, environnement, lien social, santé). Il faut enfin laisser la parole libre et permettre le pilotage de projets concrets par les membres du conseil.

DES MEMBRES IMPLIQUÉS

Les membres du Conseil sont impliqués, intéressés. Ils représentent bien une diversité d'habitants et font des propositions et des recommandations de qualité. Ils ont une bonne connaissance de la commune et attirent l'attention sur des points de vigilance. Les réunions permettent de créer du lien. Les membres sentent qu'ils sont utiles permettent de développer des actions au bénéfice des seniors.

Un point de vigilance est à souligner : faire en sorte que tous les membres trouvent leur place et être attentif à ce qu'il n'y ait pas de leadership.

Les indicateurs d'évaluation et de suivis retenus sont les suivants : stabilité du Conseil, niveau d'implication et de satisfaction de ses membres, nombre de projets et d'actions mis en place. Le bilan des actions est fondé sur l'implication et les avis des acteurs et partenaires ainsi que sur le nombre de participants aux évènements.

ACTIONS INITIÉES PAR LE CONSEIL DES SAGES

- Prévention routière avec la gendarmerie de Pacé, séances de remise à niveau sur le permis de conduire et code de la route (480 participants), séance sur la conduite en état d'ivresse avec simulateur.
- Propositions sur l'aménagement d'un rond-point.
- Mise en place d'un dispositif d'alerte et de prévention donnant lieu à une convention entre la Mairie, la Gendarmerie et la Préfecture (dispositif résidents vigilants).
- Expérimentation de la limitation de la vitesse de conduite à 30km/h dans la commune.
- Conférences sur le tri sélectif, sur les directives anticipées, sur l'AVC.
- Mise en place d'un forum santé.
- 3 ateliers nutrition, sport, prévention avec un forum mené par les sages.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Commune de Saint Gilles, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com